

Toulon, le 10<sup>th</sup> JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

MAIRIE D'HYERES-LES-PALMIERS  
Monsieur le Maire  
12 avenue Joseph Clotis  
83400 HYERES

L RAR 1A 180 926 6986 9

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUI (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J.:** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Maire,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

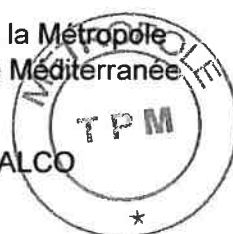
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO



Toulon, le 07 JUL 2021

Hubert FALCO,  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

PARC NATIONAL DE PORT-CROS  
Madame la Présidente  
181 Allée du Castel Sainte Claire  
BP 70220  
83406 HYERES Cedex

L RAR 1A 180 926 6979 1

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS  
**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

**Affaire suivie par :**  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUI (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J.:** 1 CD comprenant le projet de modification

Madame la Présidente,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO



Toulon, le 19 02 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

CONSEIL REGIONAL  
Monsieur le Président  
Hôtel de la Région  
27 place Jules Guesde  
13002 MARSEILLE

LRAR 1 A 180 926 6976 0

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUI (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J.:** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

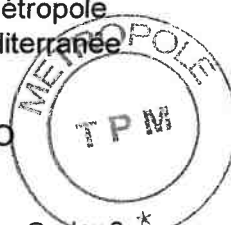
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO





Toulon, le 01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

CHAMBRE DES METIERS DU VAR  
Monsieur le Président  
Avenue des Frères Lumières  
83161 LA VALETTE DU VAR Cedex

L RAR 1A 180 926 69 81 4

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUi (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J.:** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO





Toulon, le

01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

SNCF Réseau  
Monsieur le Président  
15 /17 rue Jean-Philippe Rameau  
CS 80001  
93418 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex

L RAR 1A 180 926 6987 6

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUI (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J.:** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO



Toulon, le 01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Var  
Boulevard du 112e Régiment d'Infanterie  
83070 TOULON

L RAR 1A 180 926 6977 7

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET :** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUi (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J. :** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Préfet,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

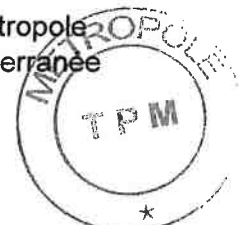
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO



Toulon, le 01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR  
Monsieur le Président  
236 Boulevard Maréchal Leclerc  
BP5501  
83097 TOULON Cedex

L RAR N° 1A 180 926 6980 7

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF :** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET :** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUI (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J. :** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUI – Saint-Martin – Les Loubes.

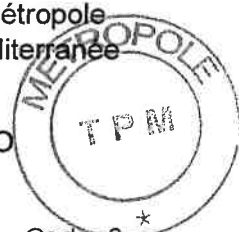
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO





Toulon, le 01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR  
Monsieur le Président  
390 Avenue des Lices  
BP 1303  
83076 TOULON Cedex

L RAR N°1A 180 926 6978 4

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF :** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET :** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUI (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J. :** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUI – Saint-Martin – Les Loubes.

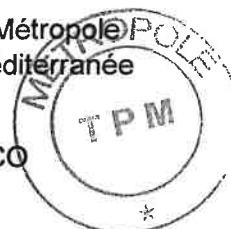
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO





Toulon, le 01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

COMITE REGIONALE DE CONCHYLICULTURE  
Monsieur le Président  
Maison de la Mer  
Quai Baptiste Guitard  
34140 MEZE

L RAR 1A 180 926 6983 8

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUi (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J. :** 1 CD comprenant le projet de modification

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

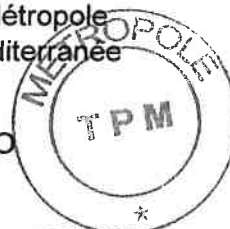
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Hubert FALCO



Toulon, le 01 JUL 2021

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR  
Madame la Présidente  
11 rue Pierre Clément  
CS 40203  
83006 DRAGUIGNAN

LRAR 1A 180 926 6982 1

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS  
*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

*Affaire suivie par :*  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF:** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

**OBJET:** PLU DE HYÈRES – MODIFICATION N°3 – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 3AUi (ST-MARTIN / LES LOUBES) – TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS

**P.J.:** 1 CD comprenant le projet de modification

Madame la Présidente,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017, modifié par délibération du Conseil métropolitain par procédure de droit commun en date du 27 juin 2019 et par procédure simplifiée en date du 16 février 2021.

Par délibération N°20/11/225 en date du 10 novembre 2020, le Conseil Métropolitain a justifié la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi – Saint-Martin – Les Loubes.

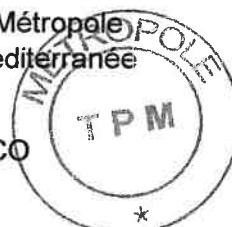
Dans le cadre de la procédure de modification de droit commun, et conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis, l'ensemble des pièces constitutives du projet de modification n°3 du PLU.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de cet examen qui sera ultérieurement joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération.

Le Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée


Hubert FALCO





Toulon, le 14/06/21

**B O R D E R E A U D ' E N V O I N ° 0 9 / 2 1**

<b>DESTINATAIRE</b> <b>Monsieur le Président de la Métropole</b> <b>EPCI compétent en matière de PLH</b>	
<b>OBJET :</b>	MODIFICATION 3 PLU DE HYERES
<b>PIECES TRANSMISES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS</b>  PLU DE HYERES / MODIFICATION N°3 Ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi (St Martin/les Loubes)	<b>Pour suite utile</b>
Transmis le : 14/06/21  <b>Aurélie MEYER</b> Directrice Direction de la planification territoriale et des projets urbains	Reçu le : 5/07/2021  SIGNATURE 

Toulon, le 14/06/21

**BORDEREAU D'ENVOI N°08/21**

<b>DESTINATAIRE</b> <b>Monsieur le Président du SCoT</b>	
<b>OBJET :</b>	MS 3 PLU DE HYERES
<b>PIECES TRANSMISES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<p style="text-align: center;"><b>TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS</b></p> <p>PLU DE HYERES / MODIFICATION N°3 Ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi (St Martin/les Loubes)</p>	<p><b>Pour suite utile</b></p>
<p>Transmis le : 14/06/21</p> <p><b>Aurélie MEYER</b> Directrice Direction de la planification territoriale et des projets urbains</p>  	<p>Reçu le : 01/07/21</p> <p>SIGNATURE</p> 



Toulon, le 14/06/21

**BORDEREAU D'ENVOI N°10/21**

<b>DESTINATAIRE</b> <b>Monsieur le Président de la Métropole</b> <b>EPCI compétent en matière d'organisation des transports urbains</b>	
<b>OBJET :</b>	MODIFICATION 3 PLU DE HYERES
<b>PIECES TRANSMISES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>TRANSMISSION DU PROJET POUR AVIS</b>  PLU DE HYERES / MODIFICATION N°3 Ouverture à l'urbanisation de la zone 3AUi (St Martin/les Loubes)	<b>Pour suite utile</b>
Transmis le : 14/06/21  <b>Aurélie MEYER</b> Directrice Direction de la planification territoriale et des projets urbains	Reçu le : 15/07/21  